Chercheur	Adresse Professionnelle	Spécialité	Grade
LAROUK Mehammed Elhadi	faculté des sciences de la terre , de la géographie et de l'Aménagement du du territoire Université mentouri de constatine	Aménagement du territoire	Professeur Directeur de recherches
FADEL Abdelouahab	faculté des sciences de la terre , de la géographie et de l'Aménagement du du territoire Université mentouri de constatine	Aménagement du territoire	Maitre assistant classe A
SERRADI Mohamed Lyes	Institut GTU. Université oum EL Boughi.BP 385 oum EL Boughi 04000	Aménagement du territoire	Maitre assistant classe A
TABET Ahmed Amine	Latissement haddad mohmoud N° 324 bousouf constatine 25027	Aménagement du territoire	Maitre assistant classe A
BRAGDI Salim	Département gestion et techimques urbaines ,faculté science de la terre, géographie et aménagement du territoire Université mentouri de constatine	Aménagement du territoire	Maitre assistant classe A

Aménagement de l'espace urbain	**Ville de politique urbaine et de bonne gouvernance.**	**Occupation, gestion et utilisation de L'espace urbain (Croissance, mutation et appropriation de l'espace).**

La fabrication urbaine dans les grandes villes par les lotissements ; exemples pris à Constantine, Batna, Sétif Similitudes, différences et perspectives

Laboratoire d'Aménagement du Territoire (LAT) Université Mentouri, route Ain El Bey Constantine

Porteur du projet	Spécialité	Adresse Professionnelle	Téléphones	Courriel
LAYEB Hafid		Université Mentouri de Constantine	0661 30 27 24	hafidlayeb@yahoo.fr

Résumé

L'espace urbain algérien a connu trois grands types de fabrication urbaine, ou trois formes de dynamique spatiales depuis l'indépendance jusqu'à ce jour ; à savoir :

- **<u>Un urbanisme précaire</u> ou une dynamique urbaine qui repose sur la prolifération d'habitat informel sous forme de bidonville ou d'habitat précaires. Ces deux entités spatiales se sont concrétisées dans les villes algériennes depuis 1962 jusqu'à 1974. Durant cette période les constructions n'obéissaient presque à aucune réglementation. Ainsi, l'impact de cette urbanisation de masse sur l'occupation spatiale était très néfaste à cause, entre autres, des irrégularités enregistrées, l'incohérence dans les formes urbaines, l'esthétique et le paysage hideux et incohérent, la consommation incontrôlée et la saturation du foncier urbain, la désorganisation intra urbaine et inter quartier…**
- **<u>Un urbanisme volontaire répétitif</u> initié exclusivement par l'Etat à partir de 1975 (Ordonnance sur les réserves foncières). Cette phase s'étale jusqu'en 1986. Pour faire face à cette situation catastrophique et la maitrise de cette croissance spatiale effrénée, l'Etat a pris en charge toute la production spatiale, la réalisation de toutes les constructions (logements, équipements structurants, industries et activités multiples…) En somme cette période a été marquée par urbanisme de masse où le quantitatif primait sur le qualitatif. Ainsi, l'occupation du sol urbain était l'affaire exclusive de l'Etat et sans intervention des autres acteurs privés ou semi publics. Les conséquences de cette initiative sont connues ; nous évoquerons à titre indicatif une désorganisation fonctionnelle criante ainsi que l'absence d'une utilisation rationnelle ou optimal de l'espace urbain, sans oublié la saturation du foncier urbain urbanisable ou constructible. C'est la raison pour laquelle l'Etat a tout de suite réagit depuis 1986, pour mettre en place une nouvelle politique urbaine durable telle qu'initiée par la loi 86-07 du4mars1986, relative à la promotion immobilière.**
- **<u>Un urbanisme qui obéit à la loi du marché</u> de l'offre et la demande. Cette forme de production, de consommation, de gestion et d'appropriation de l'espace est survenue depuis le désengagement progressif de l'Etat en 1986 et la promulgation de la première loi algérienne qui implique le secteur privé et d'autres acteurs dans la croissance spatiale et la gestion des territoires urbains. Depuis 1986 une nouvelle politique de fabrication urbaine a été mise en place par l'Etat. Celle-ci implique davantage le secteur privé dans la consommation et l'appropriation d'assiette foncière pour réaliser n'importe quels projets urbains. Vingt cinq années déjà écoulée depuis l'instauration de cette nouvelle politique, de nombreuses recherches universitaires ont démontré que cette nouvelle politique n'a pas été à la hauteur des aspirations souhaitées. Les raisons sont diverses, c'est ce que nous nous proposons d'élucider dans le présent projet.**